

mes et politiques diverses, avec qui nous avons discuté la question. Un monsieur qui voyage constamment dans le comté d'Elgin et un autre qui connaît bien West Kent, tous deux conservateurs, nous ont dit qu'ils avaient rencontré peu d'hommes favorables à une marine canadienne, que la plupart désiraient ne rien faire du tout. Considérant l'attitude du peuple anglais de cette partie du pays, le résultat de l'élection dans Drummond-Arthabaska ne nous surprend pas.

Le *Globe* du 16 novembre, reproduisant cette opinion, ajoutait :

M. Bowyer est en mesure de connaître l'opinion de derrière la tête des fermiers et de découvrir ce qu'ils pensent. Si la grosse majorité des fermiers de Kent et d'Elgin, deux comtés peuplés de descendants des United Empire Loyalists, qui sont fiers de leur origine anglaise et fermement résolus à maintenir les liens entre le Canada et l'Empire, sont opposés à faire quoi que ce soit en ce qui concerne la défense de l'Empire, soit en protégeant les eaux canadiennes et notre commerce maritime par des vaisseaux portant le drapeau canadien et maintenus par le Canada, ou par une contribution à l'entretien de la marine impériale, il n'y a aucune raison de croire que la politique de défense navale soit plus populaire dans quelque autre portion rurale de l'Ontario."

Le *Globe* est le principal organe anglais de M. Laurier. Son témoignage est-il assez fort, et ne devient-il pas de plus en plus évident qu'on nous a trompés sur le sentiment de l'Ontario comme sur celui de la province de Québec ?

Et en voilà assez, il nous semble, pour convaincre les plus endurcis qu'on nous a trompés sur le sentiment des provinces ou que tout au moins, les Canadiens-anglais et les Canadiens-français opposés à la politique navale de M. Laurier formaient, dès 1909, la majorité du pays.

S'il fallait une autre preuve, nous la trouverions dans le silence presque absolu gardé par M. Borden sur la question navale depuis le commencement de la présente campagne. Si la corde navale était populaire, M. Borden la ferait sonner, ne fût-ce que pour relancer M. Laurier comme il fit—si maladroitement du reste—en 1909.

Comment peut-on prétendre que l'opinion anglaise a imposé cette politique à M. Laurier, quand, dans des comtés en majorité ou fortement anglais, comme Missisquoi et Shefford, des candidats anglais comme MM. Pickel et Davidson prennent l'engagement de demander l'abrogation de la loi navale ?

Alors, pourquoi M. Laurier a-t-il refusé de consulter le peuple ?

La raison, c'est un des fidèles lieutenants de M. Laurier qui l'a laissée sortir du sac.

M. Boyer, député de Vandrenil, disait le 1er mars 1910 aux Communes, (page 4768 des Débats de 1909-1910) :

Supposons pour un instant que le gouvernement accepterait le sous-amendement du député de Jacques-Cartier et demanderait au peuple de se prononcer sur la question de la marine. Combien de députés, outre ceux des villes, pourraient affirmer que moins de 25 pour 100 de leurs électeurs pourraient se prononcer convenablement sur cette question, en égard aux moyens de connaissance qu'ils en possèdent. Rien d'étonnant à cela. A l'heure présente, je sais qu'un grand nombre de mes compatriotes ne jugent cette question que par son côté économique, c'est-à-dire que par les dépenses qu'elle entraînera, et non pour les autres motifs autrement plus sérieux qui l'ont fait naître.